

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

**Délibération
n° 2007.05.182**

**Charte de
production de
logements
"Solidarité et
mobilité
Résidentielle"
: avenant n° 1**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITATRapporteur : **Monsieur CHARRIER****CHARTRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS "SOLIDARITE ET MOBILITE RESIDENTIELLE" :
AVENANT N° 1**

Vu la délibération n° 26 du conseil communautaire du 4 février 2005 relative à l'approbation de la charte de production de logements « Solidarité et mobilité résidentielle »,

L'engagement dans l'Opération de Renouvellement Urbain d'agglomération conduit à des démolitions appelant une reconstitution de l'offre selon le principe de « un logement reconstruit pour un logement démolé ». La nécessité de reconstitution de l'offre contractualisée avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain a permis l'élaboration d'une charte de production de logements locatifs publics « Solidarité et Mobilité Résidentielle », signée le 25 février 2005.

Il convient désormais de compléter cette charte par voie d'avenant afin de prendre en compte les projets de rénovation urbaine des quartiers de Basseau Grande Garenne et du Champ de Manœuvre.

Cet avenant propose la production de 497 logements (dont 388 locatifs sociaux pour la reconstitution de l'offre et 109 logements publics en location accession), entre 2007 et 2013 sur les communes d'Angoulême, La Couronne, Fléac, L'Isle d'Espagnac, Puymoyen et Soyaux. Ces logements s'ajoutent aux 529 logements locatifs publics déjà identifiés dans la première charte de production « Solidarité et Mobilité Résidentielle ».

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 2 mai 2007.

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements contenus dans l'avenant n°1 à la charte de production de logements « Solidarité et mobilité résidentielle »,

D'AUTORISER Monsieur le Président à le signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****30 mai 2007****Affiché le :****31 mai 2007**